

L'an deux mille neuf, le dix-huit du mois de mai à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué par le Maire, s'est réuni dans le lieu ordinaire des séances, sous la présidence de Monsieur Michel DUFERMONT, Maire.

Etaient présents : Mesdames COQUET, DELEMARLE, FRUIET, LESAFFRE, PALA, POTTIE, STRUZIK, VANDENMERSCH
Messieurs, BLONDEL, Patrick BLONDEL, DEMOLIN, DELINSELLE, DERIVAUX, DUFERMONT, René LEPERS, THIEFFRY, VERCRUYSSSE

Absents excusés : Messieurs Jean-Jacques BLONDEL, LARUELLE, Jean-Marie LEPERS

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire a ouvert la séance.

Il a été procédé, conformément à l'article 29 du Code d'Administration Communale, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal ; Monsieur DERIVAUX ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Nombre de conseillers en exercice : 19
Présents : 16
Votants : 16
Date de la convocation : 11 mai 2009

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 23 MARS 2009

Après lecture, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte rendu de la séance du 23 mars 2009.

INFORMATIONS

- ✓ Monsieur le Maire informe l'assemblée que Monsieur William PACQUET quitte la commune de Camphin en Pévèle fin août pour mutation. Une réunion des commissions du personnel et jeunesse est prévue en mai.
- ✓ **PROCEDURE DE DUP (2^{ème} tranche de l'opération de logements pour les aînés et les jeunes)**
Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 2 juillet 2008, le Conseil Municipal a décidé de solliciter Monsieur le Préfet pour l'ouverture d'une enquête préalable d'utilité publique ainsi qu'une enquête parcellaire. Le courrier n'avait pas été envoyé car nous avons tenté de régler ce différent avec le propriétaire du terrain. La réunion n'ayant pas abouti, Monsieur le Maire informe que cette lettre partira en Préfecture cette semaine.
- ✓ Les travaux de renforcement dans la rue du Moulin débiteront le 26 juin 2009 et ce, jusque fin juillet (remplacement du transfo 250Kva en 400Kva).
- ✓ **PARKING ET VOIRIE PRES DE L'ECOLE** : les travaux seront probablement terminés pour le 15 juin 2009.
- ✓ La réunion du conseil communautaire de la CCPP aura lieu à Camphin en Pévèle le mardi 26 mai 2009 à 19h30. Le Conseil Municipal est cordialement invité (le service sera assuré par les membres de la commission des fêtes).
- ✓ Monsieur le Maire fait part à l'assemblée que demain à 18h30, les maires des communes de Cysoing, Baisieux et Camphin en Pévèle sont conviés au LOSC pour la

signature d'une convention de partenariat et ce, en présence des directeurs d'écoles et de collèges.

- ✓ **ESPACE COMMERCIAL – GRAND RUE** : La boulangerie devrait ouvrir pour le 1^{er} octobre 2009, par ailleurs Monsieur le Maire informe l'assemblée que « L'atelier d'Isabelle » actuellement sur Wannehain va s'installer à côté de la Boulangerie.

MODIFICATION DU REGLEMENT DU P.L.U. CONCERNANT LES ACTIVITES EN ZONE UA, UB ET UC

Monsieur le Maire présente les motifs qui justifient la modification du règlement du PLU :

En 2005 la commune a approuvé le PLU et y a désigné des activités possibles dans les zones UA, UB, UC, 1AU et 1auh. Il est donc aujourd'hui nécessaire de revoir ces activités.

Vu le code de l'urbanisme,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 9 novembre 2005 approuvant le PLU,

Vu les délibérations du Conseil Municipal des 29 mai 2006 et 4 septembre 2008 approuvant les modifications du PLU,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- De donner un avis favorable pour la modification du règlement du PLU ;
- Que la concertation sera mise en œuvre selon les modalités suivantes : comme il est prévu, les membres associés seront consultés et une réunion sera tenue avec les dites personnes associées afin de recueillir leurs avis, remarques et suggestions. Une publication dans des journaux et le bulletin municipal sera faite. Par ailleurs, une enquête publique sera tenue et les documents mis à disposition de la population afin de pouvoir recueillir les avis, remarques et suggestions.
- De demander, conformément à l'article L.121-7 du Code de l'Urbanisme, que les services de la Direction Départementale de l'équipement soient mis à la disposition de la commune pour assurer la conduite de la procédure de modification ;
- De charger le cabinet d'études F.H.R de réaliser les études nécessaires à la modification du règlement du PLU ;
- De donner délégation à Monsieur le Maire pour signer tout contrat, avenant ou convention de prestations ou de services concernant la modification du PLU ;
- De solliciter de l'Etat, conformément à l'article L.121-7 du Code de l'Urbanisme, qu'une dotation soit allouée à la commune pour couvrir les dépenses nécessaires à la modification du règlement du PLU ;
- Que les crédits destinés au financement des dépenses afférents à la modification du PLU sont inscrites au budget de l'exercice 2009.

AVENANT N° 1 AU CONTRAT DE MAITRISE D'ŒUVRE « AMENAGEMENT DES RUES DE LA MOTTE, DE CYSOING ET DU MOULIN »

Monsieur le Maire fait savoir à l'assemblée que dans le cadre de l'aménagement des rues de la Motte, de Cysoing et du Moulin il y a lieu, suite à la diminution du contrat d'honoraire du marché, de signer un avenant avec le D.D.E du Nord, titulaire du marché de maîtrise d'œuvre.

En effet, le suivi de travaux et les opérations préalables à la réception des rues de la Motte et de Cysoing n'ont pas été effectués. Seule la rue du Moulin a été suivie dans l'ensemble de ses missions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, donne son accord pour la passation de cet avenant et autorise Monsieur le Maire à signer celui-ci.

AVENANT N° 3 AU CONTRAT DE MAITRISE D'ŒUVRE « AMENAGEMENT DES ACCOTEMENTS DE LA RD93 (GRAND RUE)

Monsieur le Maire rappelle que le marché de maîtrise d'œuvre, passé en application des dispositions de l'article 74 II 1 du code des marchés publics a pour objet la reconstruction des accotements de la RD93 à l'intérieur des limites communales de Camphin en Pévèle.

Ces travaux, réalisés en accompagnement de ceux du Département du Nord sur la chaussée englobent :

- La reconstruction des trottoirs,
- La réalisation du génie civil nécessaire à l'enfouissement des réseaux,
- La refonte de l'éclairage public sur cette voie,
- Les opérations ponctuelles de mise en sécurité.

Enveloppe prévisionnelle affectée aux travaux : 1 175 000 € HT

Rémunération du Maître d'œuvre : 36 852.98 € HT

Des avenants ont été signés avec la D.D.E pour :

Avenant n° 1 : l'allongement de la période de réalisation de l'élément PRO de la mission et la réévaluation de l'enveloppe financière affectée aux travaux :

- nécessité de prendre en compte les prestations complémentaires d'assainissement, de bordurations de rive ainsi que les élargissements ponctuels de chaussée
- Le retrait de l'opérateur EDF, qui laisse à la commune la maîtrise d'ouvrage totale de l'enfouissement des réseaux nécessitant la prise en charge, en plus de la partie génie civil, des études et travaux correspondants à la mise en œuvre des câblages et équipements.

Enveloppe prévisionnelle réévaluée : 1 915 000 € HT

Rémunération du Maître d'œuvre réévalué à : 49 580.98 € HT

Avenant n° 2 : prestations supplémentaires rendues nécessaires pour l'établissement des multiples dossiers de demandes de subventions :

- Prise en compte des aménagements proposés par les bureaux d'études extérieurs dans le cadre des études conduites au titre du fon Département du Nord – section « Amélioration du Cadre de Vie »
- Etablissement des éléments techniques nécessaires à la constitution des dossiers de demandes de subventions

Enveloppe prévisionnelle réévaluée : 2 091 073 € HT

Rémunération du Maître d'œuvre réévalué à : 55 088.98 € HT

Avenant n° 3

Le présent avenant a pour objet :

- La prise en compte de l'augmentation du délai de réalisation du chantier qui est passé de 5 mois compte tenu des avenants antérieurs et notamment de l'article 2.2 de l'avenant n° 2
- La prise en compte à la demande de la maîtrise d'ouvrage de la maîtrise d'œuvre (études et travaux) pour la création d'une voirie reliant la RD93 au lotissement de la Basse Couture en prolongation du parking initialement prévu au projet.

Monsieur le Maire rappelle qu'en date du 20 septembre 2007 la Commission s'était réunie et avait donné à l'unanimité son accord pour la passation de cet avenant.

PRIME DE FIN D'ANNE : AGENTS TITULAIRES

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le personnel communal titulaire bénéficie d'une prime de fin d'année versée en deux fois, en juin et décembre. Monsieur le Maire propose que l'on prenne une délibération permettant de verser cette prime au personnel quittant la commune (retraite et mutation) au prorata du nombre de mois présent dans l'année.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité donne son accord.

EMPRUNT

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il y a lieu de faire un prêt pour financer le programme d'investissement et propose de réaliser auprès de la Caisse d'Epargne un emprunt de 200 000 € aux conditions suivantes :

Durée en nombre de périodes :	80
Taux d'intérêt fixe – taux proportionnel annuel :	4.64 %
Mode d'amortissement du capital :	Progressif
Type d'échéance :	Constante
Périodicité des échéances :	Trimestrielle
Montant de la 1 ^{ère} échéance :	3 850.37 €
Commission d'intervention :	200 €
Taux effectif global :	4.65 %
Taux de période :	1.16 %

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à réaliser cet emprunt et à signer le contrat.

DEMANDE DE REMISE GRACIEUSE DES MAJORATIONS DE RETARD DES TAXES D'URBANISME

Monsieur le Maire rappelle qu'en application de l'article L215 A du Livre des Procédures Fiscales, les assemblées délibérantes des collectivités locales sont compétentes pour accorder la remise gracieuse des majorations et intérêts de retard liquidés à défaut de paiement à la date d'exigibilité des taxes d'urbanisme.

La Trésorerie du Grand Lille nous a adressé une demande de délais de paiement de la TLE formulée par M. et Mme SAUVAGE BAERT Vincent.

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal donne son accord.

JURY CRIMINEL : FORMATION DE LA LISTE POUR L'ANNEE 2010

Conformément aux dispositions du Code de procédure pénale, le Conseil Municipal, en vue de constituer la liste préparatoire communale de la liste annuelle des jurés pour l'année 2010 a procédé au tirage au sort des jurés. Ce tirage au sort effectué à partir de la liste électorale doit présenter un nombre triple de celui fixé par l'arrêté préfectoral du 30 mars 2009. Pour notre commune, le nombre de jurés étant de 1, trois personnes doivent être présentées. Le tirage au sort a prévu :

- Madame COUPEZ épouse SIX Caroline, 36 rue de la Plaine
- Monsieur GRAYE Sébastien, 99 Grande Rue

- Monsieur LUC Gérald, 1 Le Pré du Quennelet

ELECTIONS EUROPEENNES – PERMANENCES DU BUREAU DE VOTE

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que les élections européennes vont avoir lieu le 7 juin 2009 et demande aux conseillers municipaux de bien vouloir faire connaître leurs disponibilités. Pour ce faire, il souhaite que le tableau des permanences du bureau de vote soit complété ce soir.

QUESTIONS DIVERSES

✓ **FETE DES MERES**

Monsieur le Maire propose qu'à l'occasion de la fête des mères, lors de la réception du 6 juin 2009, la Commission des Fêtes remette à chaque enfant, un bon d'achat d'une valeur de 20 € chez Oxybul.

A l'unanimité le Conseil Municipal accepte.

✓ **DENOMINATION D'UN CHEMIN RUE LOUIS CARRETTE**

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée que suite aux nouvelles constructions rue Louis Carrette, entre la Chapelle de Luchin et la grille, il y a lieu de donner un nom pour faciliter la distribution du courrier. Monsieur le Maire propose « Chemin du Bois de Luchin ».

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte.

- ✓ Dans le cadre de la réfection de la place de l'église, Mme Catherine POTTIE souhaite connaître la date de la réunion publique. Monsieur le Maire l'informe que celle-ci a été programmée le mardi 17 juin 2009.

- ✓ Mme Nadine LESAFFRE fait part à l'assemblée du problème que l'on rencontre lors de la distribution de documents dans les boîtes aux lettres des camphinois (absence de numérotation, de nom...). Elle souhaite que l'on puisse dans le prochain écho mentionner ce problème.

Séance levée à 20h30